



Արևմտահայերեն

Հայերեն



Հայաստանի

Համապատասխան

Հայերեն

Le 19 décembre 2006

## Le Conflit du Karabagh et la Question arménienne Analyse de la situation

Les derniers événements en Arménie, liés aux violences, arrestations et à la déportation d'un membre du conseil d'administration de l'Alliance Démocratique "Djavakhk Uni" Vahagn Tchakhalyan et de son bras droit, Gurgen Shiriniants, ainsi que l'arrestation du vétéran de la guerre d'Artsakh, le commandant du bataillon spécial de "Shushi", Jirayr Der Sèfilyan, le 10 décembre 2006, permettent d'examiner une question, très importante, à notre avis, qui peut être, n'a pas de lien direct avec les événements indiqués.

Néanmoins, sur le plan politique, dans lequel ils se développaient, de même que leur liaison sur le plan chronologique, on peut admettre objectivement de sérieux parallèles. De plus, nous avons là une série d'autres détails, permettant de percevoir un lien commun fort dans ces deux affaires : en particulier, Tchakhalyan et Der Sefilyan sont des ressortissants d'Etats extérieurs (le premier - le Djavakhk, le second - malgré de nombreux appels aux pouvoirs de la République d'Arménie au sujet sa naturalisation arménienne - le Liban). La situation présente, particulièrement dans le contexte de l'accusation présentée au dernier (les appels publics vers l'application du Droit constitutionnel de la République d'Arménie – (art. 301), sur l'avis de certains experts, entre objectivement, dans les cadres des précédents existant en Arménie.

Nous rappellerons encore qu'en novembre 2000, on présentait, un citoyen de la RF Arcady Vartanyan, président de l'association indépendante "XXI siècle", l'accusation selon l'article suivant - "les appels vers le renversement violent d'Etat ou de l'ordre social". Le 30 octobre de la même année, Arcady Vartanyan a organisé à Erevan un meeting de plusieurs milliers de personnes avec l'exigence de la démission du président de l'Arménie Robert Kocharyan. Le même jour, il était retenu par les forces de sécurité pour dix jours. Il faut remarquer que l'événement n'a pas obtenu une résonance publique suffisante, c'est pour cette raison que la personnalité d'Arcady Vartanyan, a été mal perçue par la population du pays.

Où, une plus grande résonance était provoquée par la décision du premier président de l'Arménie Levon Ter Pétrosyan sur la suspension de l'activité du parti Dashnaktsutyun sur le territoire de l'Arménie, "en raison du fonctionnement illégitime de ce dernier en Arménie, et les préparations d'un coup d'Etat". L'activité du parti était interdite en décembre 1994, et outre ce point particulier, l'activité indiquait aussi le fait du "caractère étranger" à cette organisation; auparavant, en 1992, le leader réel du parti, le chef du bureau d'Athènes du parti Dashnaktsutyun, Jirayr Maruhyan suite à la décision personnelle de Levon Ter Pétrosyan, était expulsé de l'Arménie.

Ces événements ont provoqué dans la république une plus large résonance, car le parti lui-même, de même que son leader réel, étaient perçus par la société arménienne en qualité de force originalement

nationale, alternative au parti MNA , gouvernant le pays. Un caractère spécial a été donné à cet événement par le fait que la déportation de Maruhyan avait eu lieu durant la période de la guerre du Karabagh.

Bien que la personnalité de Jirayr Maruhyan est objectivement d'une autre dimension, cependant le fait de la déportation le 4 décembre 2006 de Vahagn Tchakhalyan et, probablement, de Jirayr Der Sefilyan, soit traitée du côté de certains experts arméniens dans un contexte commun politique, à savoir, dans la voie du courant national de l'histoire arménienne, en permanence contrée par "les décision de la communauté internationale".

En particulier, l'arrestation du commandant du bataillon spécial de "Shushi" semble être un signal que le gouvernement de l'Arménie se prépare à la cession à l'Azerbaïdjan des territoires libérés sous contrôle de l'Armée de la défense de la NKR.

Parmi les motifs qui ont conditionné l'"opportunité" de l'arrestation de Jirayr Der Séfilyan, on remarque l'activité politique et sociale de ce dernier, au titre de chef du mouvement "Pour la protection des territoires libérés". Il faut souligner que, le fait de la création de l'organisation indiquée est intervenu comme la conséquence du discours proclamé officiel par Erevan pour le règlement du problème du Karabagh "à la base des compromis et des concessions mutuelles". La position des pouvoirs arméniens supposant la possibilité de la transmission à l'Azerbaïdjan des régions définies contrôlées par l'Armée de la défense de la NKR (République du Haut-Karabagh). Cette position est extrêmement négativement perçue du côté de plusieurs vétérans de la guerre du Karabagh, et a provoqué indirectement la naissance de l'initiative indiquée.

Pour la compréhension plus complète de l'essence et du caractère de l'antagonisme apparu entre l'organisation "Pour la protection des territoires libérés" et le pouvoir officiel, nous précisons encore une fois, l'objet des différends. Ils correspondent aux sept régions anciennement incluses dans l'Artsakh historique puis transmises par Staline à la République Soviétique d'Azerbaïdjan, et à présent contrôlées par l'Armée de défense de la NKR. Elles sont connus de la communauté internationale sous les noms suivant : Agdam, Fizuli, Djebraïl, Kubatli, Zangelan, Kelbadjar et Lachin (les noms des régions sont reproduits conformément à la situation administratif soviétique, qui durant la période du conflit du Karabagh restait en vigueur). La surface totale des régions mentionnées fait 8810 km<sup>2</sup>, ou il est un peu plus grand que 10 % du territoire de l'Azerbaïdjan Soviétique (86600 km<sup>2</sup>).

- 1) Kelbadjar - 1936 km<sup>2</sup>.;
- 2) Lachin - 1835 km<sup>2</sup>;
- 3) Kubatly - 802 km<sup>2</sup>.;
- 4) Djebraïl - 1050 km<sup>2</sup>;
- 5) Zangelan - 707 km<sup>2</sup>;
- 6) Agdam - 1094 km<sup>2</sup>;
- 7) Fizuli - 1386 km<sup>2</sup>.



(Frontières actuelles de l'Artsakh, distance approximative de 500 km.)

En considération de ce fait, que Agdam (Tigranakert) et les régions de Fizuli sont contrôlées seulement partiellement par l'Armée de défense de la NKR, respectivement pour 35 % et 25 % (383 km<sup>2</sup> et 347 km<sup>2</sup>), la surface totale des territoires sous contrôle de la NKR fait 7060 km<sup>2</sup>, ou moins de 10 % de la surface totale reconnue par la communauté internationale du territoire de l'Azerbaïdjan. Inversement la surface des territoires du Haut-Karabagh sous contrôle de Bakou – une partie des régions de Martakert et de Martuni, ainsi que la région de Shahumian fait 15 % du territoire total de la NKR.

La question de l'autodétermination et la reconnaissance internationale de la NKR, n'est pas contestée réellement, comme, d'ailleurs, on ne met pas en doute l'imminence de la présence de la frontière totale terrestre entre l'Arménie et le Haut-Karabagh. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée aux couloirs de Lachin et Kelbadjar liant la NKR avec les régions de Syunik et Gegarkunik de l'Arménie.

Erevan, qui, jusqu'à présent est chargée de défendre les intérêts de la NKR, déclarait officiellement et plus d'une fois la position suivante, que la question du règlement du Karabagh réunit le respect de trois principes fondamentaux :

- 1) Le Haut-Karabagh ne peut pas être une partie de l'Azerbaïdjan;
- 2) Le Haut-Karabagh ne peut pas exister comme une enclave et doit avoir une frontière terrestre avec l'Arménie
- 3) Les instances internationales doivent assurer les garanties de la sécurité de la NKR.

La société arménienne dans sa totalité soutient la position officielle de Erevan; les différends définis sont provoqués par une autre question – celle de la situation politique des sept régions bordant la NKR, générant dès à présent une "ceinture de sécurité" autour du Haut-Karabagh.

Ceinture de sécurité idéale, d'une distance approximative de 500 km. à travers les montagnes, uniquement défendue, ce jour, par l'Armée de défense de la NKR.

Le conflit apparu entre l'organisation "Pour la protection des territoires libérés" et le pouvoir fonctionnant, est conditionné par la volonté de ce dernier au règlement du problème sur la base des "concessions mutuelles". Une telle approche est perçue par les membres de l'organisation comme "catastrophique", et est perçue de la même façon parmi certaines couches de la société arménienne.

Il faut faire attention à un moment très essentiel : initialement la question du Karabagh était perçue par la société arménienne au titre d'un ensemble indissociable de "la Question Arménienne", connu de la diplomatie mondiale comme un ensemble entier d'objectifs de la vie politique du peuple arménien, lié à l'aspiration nationale à restaurer l'Etat souverain sur la patrie historique (l'Arménie occidentale).

Rappelant que "la Question Arménienne" a été déclaré de façon officielle, très précisément après la guerre russo-turque de 1877-1878, pour la première fois au cours des négociations à San Stefano et a obtenu une place définie dans les relations internationales et la politique des grandes puissances sur le Proche-Orient. L'aspiration nationale des Arméniens était un outil intéressant de pression des puissances européennes sur « la Turquie », ainsi qu'un prétexte de discorde dans leur lutte pour accentuer leurs sphères d'influence et de possessions dans l'Empire des Osmans.

Les populations arméniennes espéraient beaucoup sur la bienveillance de l'Europe, il restait dans le meilleur des cas, aux Turcs, à manoeuvrer entre les contradictions des différents Etats, permettant de condamner initialement tout espoir des populations arméniennes. Notamment, en appuyant sur le scepticisme traditionnel de plusieurs organisations arméniennes en ce qui concerne l'activité des organisations internationales.

Il faut reconnaître que la question du Karabagh n'est pas du tout examinée sur les axes contradictoires et imaginaires entre les notions sur l'intangibilité des frontières d'un Etat et le droit des nations à l'autodétermination. Contrairement aux efforts des diplomates actuels, la part des négociations reste au niveau de "la Question Arménienne", et le pouvoir azerbaïdjanais s'en est rendu parfaitement compte. Ainsi, ceci explique (au moins, en premier lieu) le fait, du côté de « la Turquie », la relation si partielle et la position ferme en direction du problème posé.

La question notamment au niveau de ces « deux Etats » (l'Azerbaïdjan et la Turquie) est de ne pas permettre tout simplement l'existence du Haut-Karabagh, qui deviendrait un facteur de pression régionale et internationale pour la structure de l'Etat intégral arménien, - un des membres de l'organisation " Pour la protection des territoires libérés" déclarait en temps et lieu. - le renforcement de l'élément arménien politiquement et démographiquement dans la région était et restera un blocage à l'idéologie pantouranienne, et dans le contexte actuel, il est difficile de faire mieux que de permettre la reconnaissance de l'existence officielle de l'Artsakh (Haut-Karabagh).

C'est notamment ce facteur, qui est l'« argument » du blocus des voies arméniennes par « la Turquie », intégrant le spectre entier des questions arméniennes "dénonçant" comme « allégations » toutes les revendications légitimes des Arméniens.

Prétextant, la statistique inventée et pourtant largement reproduite, « que les Arméniens occuperaient 20 % des territoires azéris et qu'un million de personnes aurait été déplacée ».

La gravité de la situation vient du fait, qu'Ankara, et Bakou examinent le problème du Karabagh dans le contexte global de "la Question Arménienne", incluant l'Arménie occidentale et, donc, tentent, et ce depuis longtemps, d'enlever tout moyen de pression en direction des revendications légitimes des Arméniens, en commençant par l'Artsakh.

L'objectif, n'est pas d'entamer une discussion sur une concession ou non des territoires, mais la possibilité réelle d'isoler entièrement l'Arménie. La position officielle de Erevan à l'encontre de concessions mutuelles est donc inacceptable par l'Azerbaïdjan.(...)

Dans le cas contraire, (en cas de reprise du conflit en question) le tandem apparenté devra inventer un nouveau foyer de tension, qui doit intégrer tout le spectre des droits légitimes de la nation arménienne. C'est notamment (et seulement) en cela que se trouve l'intérêt de « l'Azerbaïdjan » à la reprise des hostilités. Mais, Erevan, officiellement n'est pas préparé à examiner le problème au plan de "la Question Arménienne" dans son ensemble.

Il faut remarquer que, d'après l'avis de plusieurs analystes, la direction actuelle d'Arménie cherche à isoler le problème du Karabagh de "la Question Arménienne", bien que dans ce contexte, il soit perçu objectivement et présenter à la communauté internationale à titre du problème particulier.

Il est clair que sur ce point, le premier président de l'Arménie, Levon Ter - Petrosyan se rendait parfaitement compte du lien initial et objectif, du problème du Karabagh à la question plus vaste de "la Question Arménienne" et, étant l'adversaire de la transmission de « la Question Arménienne » à l'appréciation de l'opinion publique mondiale, réalisait la politique des concessions notamment à la question du Karabagh. Il faut cependant remarquer que la direction actuelle de l'Arménie, si elle tente d'isoler effectivement le problème du Karabagh, réalise cela avec une prudence particulière.

Ainsi, en janvier 2001, au moment de l'entrée de l'Arménie dans le Conseil de l'Europe, le président Robert Kocharyan, en répondant à la question du journaliste turc en ce qui concerne la possibilité de la présentation par Erevan « des prétentions territoriales » en direction de « la Turquie » au cas où Ankara reconnaîtra quand même le Génocide des Arméniens, a déclaré : "la Question de la reconnaissance du Génocide et la question des revendications territoriales sont deux problèmes différents et n'ont pas de relation directe l'une à l'autre. Il faut examiner la question des revendications territoriales en direction de « la Turquie » non pas dans l'aspect de la reconnaissance du Génocide, mais dans le cadre de l'accord du Traité de Sèvres". Cette demande extrêmement importante pendant les années passées n'a pas subi de changements et, bien au contraire.

Le 18 avril 2005, le chef du département des Affaires étrangères d'Arménie, Vardan Oskanyan à son tour, a déclaré qu'à présent la politique extérieure de l'Arménie est orientée entre autre, pour la reconnaissance internationale et la condamnation du Génocide des Arméniens et ne suppose pas la présentation des revendications territoriales en direction de « la Turquie ». "Il est possible, que cette question sera soulevée par un prochain Président de la République d'Arménie".

Confirmant ainsi, que le problème du Karabagh, ne peut être indépendant, à la mémoire historique de la nation arménienne au titre de partie intégrante de "la Question Arménienne", est en relation directe avec une logique évidente de l'indépendance de l'Etat d'Arménie.

Vers le début de la Première guerre mondiale, la population autochtone arménienne poursuivait son développement démographique, économique et culturel sur la Patrie historique, en Arménie occidentale, et l'aspiration du peuple était orientée en premier lieu pour la constitution d'une structure d'Etat.

De 1915 à 1922, la nation a perdu pratiquement, 90 % du territoire Arménien, et ce drame conditionna le processus existentiel des Arméniens du 20<sup>ème</sup> siècle. C'est notamment pour cette raison, que dans la deuxième moitié des années 80, le peuple arménien dans une large proportion était pour le retour des parties occupées de la Patrie, même dans le cadre de l'Union Soviétique.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, le Haut-Karabagh a toujours représenté pour les Arméniens un but prioritaire. En moyenne, tous les 10 ans, la direction de l'Arménie Soviétique s'adressait aux pouvoirs fédéraux avec la demande de la réunification du Haut-Karabagh (NKAO) avec l'Arménie SSR.

Donc, rien n'est surprenant à ce que le processus de souveraineté de l'Arménie ait commencé avec le Haut-Karabagh, et entre autre, les demandes allaient pour la réunification de deux terres arméniennes dans le cadre de l'URSS.

En décembre 1989, l'idée de "Miatsum" ("Réunification") orienta les objectifs politiques. Notamment, le Soviet Suprême d'Arménie SSR et le Conseil National NKAO prirent la décision commune "de la réunification de l'Arménie SSR et de la région autonome du Haut-Karabagh".

Dans cette liaison, nous rappellerons l'intervention du président du Soviet Suprême de l'Arménie, Levon Ter - Petrosyan à la session parlementaire, le 22 octobre 1990 : "le Temps nous a accordé la possibilité réelle de jeter les bases pour la réalisation de nos espoirs nationaux, et rien n'empêchera cette réalisation".

De ce fait, le 23 août 1990, le parlement de la République de Arménie a accepté "la Déclaration de l'indépendance", qui se fondait sur trois positions de base :

- a) L'indivisibilité politique de la république d'Arménie et du Haut-Karabagh.
- b) L'application de la justice historique.
- c) Même Nation, même Patrie, même Etat.

Il est donc remarquable qu'à présent, - particulièrement dans le contexte d'une position officiellement présentée par Erevan, d'aller dans le sens "des concessions territoriales", plusieurs couches de la société arménienne brandissent de nouveau "la Question Arménienne" et déclarent l'inadmissibilité de transmettre à l'Azerbaïdjan, les territoires libérés.

D'autre part, il est précisé, la nécessité de préserver ces terres dans un cadre sécuritaire.

- Un des membres du Conseil National des Arméniens d'Arménie occidentale, déclarait :

« Qu'en regard des manoeuvres dite diplomatiques sans grand espoir des organisations arméniennes et de leur fonctionnement dans l'esprit des positions européennes (Résolution du parlement européen sur la reconnaissance du génocide en 1987), malgré les promesses non tenues, et les efforts permanents pour faire valoir une justice historique correspondant à l'application du Traité de Sèvres en direction du territoire de l'Arménie occidentale sur la frontière de 1920, la cession même partielle des territoires libérés est inadmissible. »

- Un des membres du mouvement " Pour la protection des territoires libérés " ajoutait.

« La position tout à fait indifférente des grandes puissances en ce qui concerne le sort du peuple arménien a conditionné la destruction complète de l'élément autochtone arménien, en conséquence de quoi, les Arméniens du vingtième siècle ont perdu leur Patrie. Le remplacement de la présence arménienne par la présence kurde a prédéterminé la transformation de " la Question Arménienne " en "Question kurde", qui, à son tour, conditionna pour les Instances Internationales, un mécanisme de pression politique sur « la Turquie » ».

La métamorphose si cynique du problème – la position claire de ce point de vue des intérêts de la diplomatie occidentale, précise que les sorts des peuples entiers ne signifient à leurs yeux, rigoureusement rien. Dans ce contexte, aucun espoir ne peut concrètement reposer sur la communauté internationale, qui n'est même pas successeur des décisions prises officiellement dans le cadre de l'intervention d'Humanité en direction de la nation arménienne. Il faut compter et espérer seulement sur nos forces personnelles, car c'est seulement dans ce cas qu'on pourra acquérir de façon plus sûr, non pas des protecteurs, mais des alliés ".

Le fait de la considération du problème du Karabagh dans le contexte de "la Question Arménienne" définit la spécificité de la caractéristique arménienne des régions, précisées notamment comme "libérées".

En avril 2005, le mouvement en question déclara : "tout le territoire d'Artsakh, ainsi que le Nahidjevan (Nakhichevan) devront être libéré".

En dehors de l'importance, spécialement stratégique, des territoires, une attention particulière sur "l'appartenance arménienne" des territoires, est mise en avant.

En particulier, un comité d'initiative fonctionnant en Arménie - "Pour la protection du Haut-Karabagh", unissant près de trois mouvements politiques et des associations comme (le président du comité d'organisation, le député NS RA Aram Sarkisjan (DPA), dans la présidence - le politologue Alexander Manasyan, l'académicien Rafael Ghazaryan etc.) se déclare contre la perspective des concessions territoriales.

Le professeur Alexander Manasyan déclara que : " le 5 juillet 1921, selon les accords du Politburo, le Karabagh était représenté par les régions suivantes, Lachin, Kelbadjar, Kubatli, Djebail, Shahumian, Ghanlar, les régions de Guetabek et d'autres territoires, c'est ce qui a permis la décision de constituer la Région autonome du Haut-Karabagh; seule une partie traditionnellement arménienne des territoires, avait été sacrifiée pour constituer virtuellement un " Kurdistan Rouge "; le territoire, qui jusqu'à présent est contrôlé par l'Armée de défense de la NKR, ne sort pas des frontières du Karabagh, ce qui était explicite même pendant sa transmission artificielle à la république Azerbaïdjanaise Soviétique".

Tout cela témoigne, que les différents cercles de la société arménienne examinent réellement le problème du Karabagh dans le contexte de "la Question Arménienne".

A cela, chose particulièrement remarquable dans le contexte global, des Combattants volontaires de la guerre d'Artsakh, en partie, originaires des territoires d'Arménie occidentale proclament le 17 décembre 2004, la constitution d'un Conseil National des Arméniens d'Arménie Occidentale à Chouchi, ancienne capitale du Haut-Karabagh.

Ainsi, durant le début de l'année 2005, se constitua officiellement à Stépanakert, l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, reconnue par la République du Haut-Karabagh.

En novembre 2006, l'ancien ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Arménie au Canada Ara Papyan déclare que toutes les conditions sont réunies pour l'établissement du processus juridique en direction des terres historiques arméniennes se trouvant occupées par « la Turquie actuelle ».

D'après lui, les Arméniens d'Arménie occidentale doivent s'adresser directement à l'ONU. "Notre pays doit obtenir la reconnaissance et l'application du Traité de Sèvres, puisque seul ce document a été signé par les pouvoirs à cette époque-là, quand l'Arménie était encore un problème de droit international. En cas de reconnaissance internationale du protectorat juridique de l'Arménie en direction de l'Arménie occidentale occupée, on pourra obtenir l'utilisation des voies en transit se trouvant sur le territoire de l'Arménie historique, ainsi qu'un recours juridique sur " British petroleum "pour non coordination avec la RA lors de la construction du pipe-line au Réservoir - Tbilisi-Ceylan"."

L'approche d'Ara Papyan est tout à fait réaliste ", exprime, Kiro Manoyan, responsable de l'ARFD sur " la question Arménienne ", en appuyant l'opinion de l'ancien ambassadeur RA au Canada, Selon le 89<sup>ème</sup> article de l'accord du Traité de Sèvres, le droit de dessiner les frontières entre l'Arménie et la Turquie, a été accordé au président des USA W. Wilson, et il a mis en évidence le territoire de l'Arménie à 160 milles kilomètres carrés ".

De façon aigüe, l'antagonisme réel entre la position dite officielle de Erevan et l'aspiration nationale s'est révélé notamment dans la sphère d'activité de l'organisation "Pour la protection des territoires libérés". Déjà, en septembre 2004, Jirayr Der Sefilyan a déclaré que la NKR n'appliquait pas volontairement le programme pour le repeuplement des régions incluent dans la ceinture de sécurité.

A cette époque-là, le chef du département sur les questions de la migration, les réfugiés et la transmigration au gouvernement de la NKR, Serge Avetikyan s'est exprimé fortement sur la question : " Ces terres ne resteront pas brutes. Pour nous il n'y a pas de restrictions, toutes les terres devront subir un programme de réhabilitation. En 2002, nous avons installé, 105 familles, en 2003 - 165 personnes. En 9 mois de l'année suivante, l'installation de plus de 160 familles et jusqu'à la fin de l'année nous tenterons de mener ce chiffre jusqu'à 200. Le dynamisme d'installation des populations grandit d'une année à l'autre pour 30-35 %. Le gouvernement NKR a un programme de réhabilitation, avec un coût de 110 millions de dollars, permettant au nombre de réfugié, d'atteindre 68.000 personnes, vers 2010. Dans la limite du possible, en repeuplant la vallée de l'Arax.

En particulier, d'après la situation actuelle à Zanguelan, se sont installées 130 familles, à Djebraïl - 70. Au sud de ces localités, selon le programme pour l'année 2004, on crée une localité pour 20 familles. À présent 700-800 familles ont exprimé le désir de s'installer dans la NKR, objectif irréaliste, puisque les moyens du gouvernement permettent uniquement l'installation de 200 familles par année ".

La demande du chef du département sur les questions de la migration, les réfugiés et la transmigration au gouvernement de la NKR a provoqué une intervention forte de l'Azerbaïdjan; au même moment que s'organisait la Mission de l'OSCE sur le recensement des populations installées dans les territoires libérés d'Artsakh. En mars 2005, elle a présenté au Conseil permanent de l'OSCE un rapport sur le travail fait (sur place), et Erevan a officiellement reconnu le fait de l'absence réelle d'une politique d'Etat pour la réhabilitation.

Le 17 mars, le Ministère des Affaires étrangères d'Arménie s'est exprimée de la façon suivante: " L'Arménie trouve que la plus importante acquisition de la mission selon la collecte des faits, est qu'elle a mis fin aux accusations du côté de l'Azerbaïdjan. Le rapport de la Mission confirme que le peuplement total est très limité et qu'il n'y a aucune transmigration organisée, aucune transmigration non volontaire, aucune réhabilitation. Selon la demande des coprésidents, la Mission n'a pas établi, si le peuplement est le résultat d'une politique orientée du côté du gouvernement de l'Arménie. La mission selon la collecte des faits n'a aucune preuve de la participation directe des pouvoirs de l'Arménie sur ces territoires ". La réponse donnée par le Ministère des Affaires étrangères de la RA était perçue par l'organisation " Protection des territoires libérés "comme la manifestation d'une position "irresponsable"du pouvoir arménien.

La situation s'est aggravée encore plus après la tenue à Erevan les 30-31 mars 2005, des élections parlementaires dans le Haut-Karabagh. Au cours des débats ouverts le ministre de la défense, secrétaire du Conseil de Sécurité auprès du président de l'Arménie, Serge Sarkisyan à une nouvelle fois exprimé les trois principes fondamentaux du règlement (précisé auparavant), cependant, il a déclaré que "Agdam (Tigranakert) ne fait pas partie de notre patrie".

De ce fait, le 7 avril que 2005, huit jours après cette intervention, Jirajr Der Sefiljan a présenté le texte d'un appel aux organisations en direction "du ministre de la défense de l'Arménie et d'autres représentants du pouvoir arménien".

"En mon nom, au nom des militaires, qui aujourd'hui se trouvent dans l'armée, et au nom de mille anciens combattants, - je me réserve le droit – d'exprimer ma colère devant vous et devant l'ensemble du pouvoir politique : messieurs, vos décisions d'aujourd'hui – représentent une trahison. Je vous demande d'arrêter immédiatement, autrement, les conséquences seront graves. Les concessions, qui sont réalisées non seulement par des mots, mais demain aussi en acte, sont de graves erreurs;

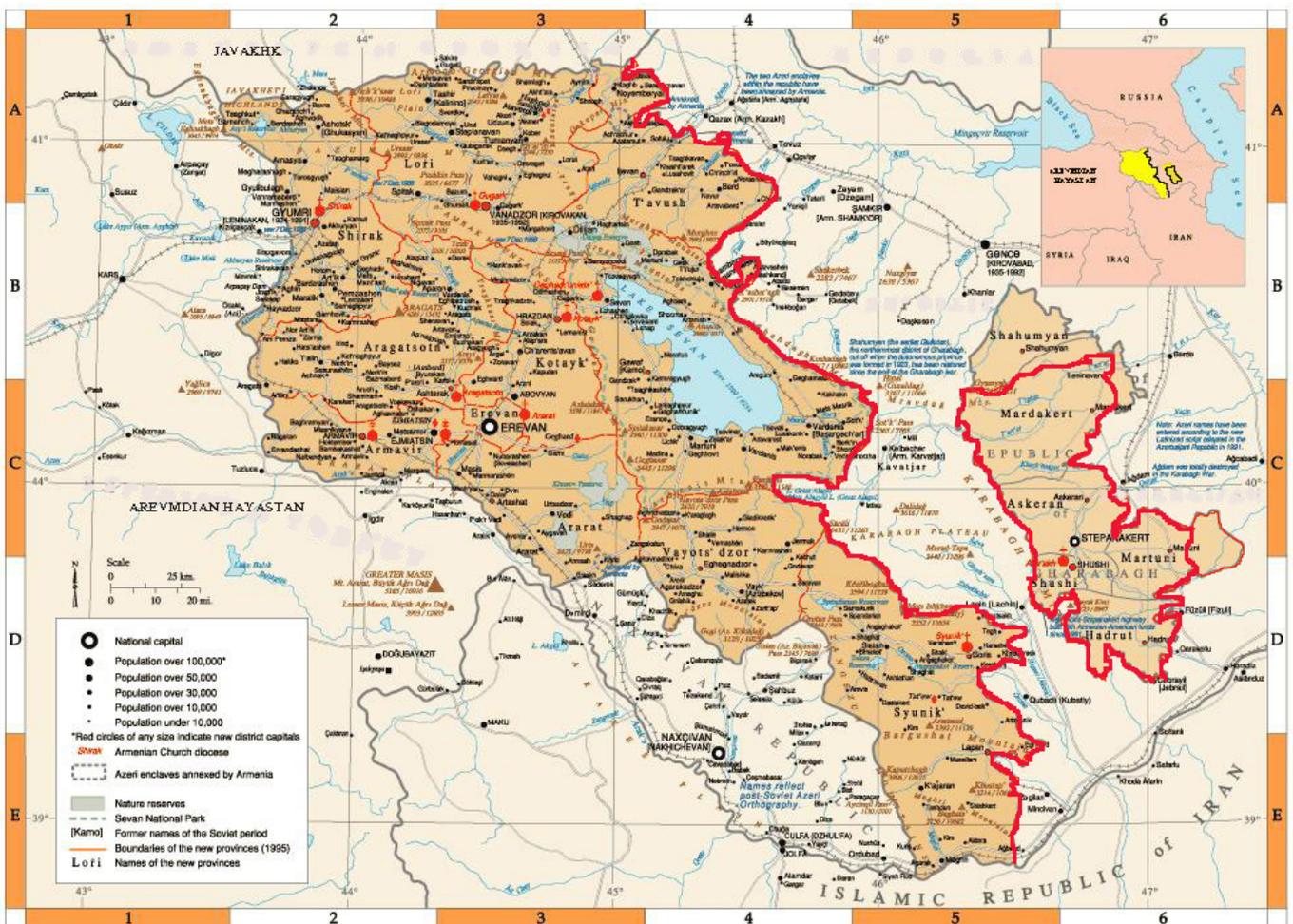
a) Premièrement, la communauté internationale, ne prend pas en considération les exigences en ce qui concernent l'Arménie;

b) Deuxièmement, l'Azerbaïdjan, devient de plus en plus rigide et pleine d'assurance;

c) Troisièmement, notre peuple, ne croit plus aux hommes politiques.

« Les territoires libérés ont des maîtres. Je m'exprime non seulement en mon nom, mais au nom de tout le peuple arménien ».

Un peu plus tard, en juillet de la même année au cours de la rencontre avec les participants du troisième forum de la jeunesse, le ministre de la défense de la RA précisera : "ils sont Américains, Français et Russes (MG OSCE), je peux essayer de leur expliquer qu'Agdam (Tigranakert) fait partie de notre Patrie, ils m'écouteront et garderont le silence, cependant dans ce cas, en tant que diplomate et personne capable de négocier, je perdrai leur confiance".



(En rouge les frontières après cession des territoires)

- Un membre du Conseil National des Arméniens d'Arménie occidentale déclara :
 

« La frontière actuelle de la République du Haut-Karabagh (NKR) représente approximativement 500 km, et elle est entièrement sous la protection de l'Armée de défense de la NKR, dans le cas inadmissible de la cession des territoires libérés, la frontière avec l'Azerbaïdjan (Arménie et Haut-Karabagh associés) quadruplerait (de l'ordre minimum, de 2.000 km. de distance à travers les montagnes), il serait pratiquement impossible, voire impensable, à l'Armée de défense de la NKR de protéger ses frontières et de la même façon pour l'Arménie de protéger ses frontières de l'Est. Rappelons-nous que c'est l'Armée russe qui actuellement fait tampon sur la frontière avec l'Arménie occidentale occupée par l'Armée turque, ainsi les cessions auraient pour conséquence la fin de la souveraineté de l'Arménie à cause de l'hostilité permanente qui dure depuis 600 ans, entretenue par les Turcs dans l'objectif de leur plan expansionniste. »

De ce fait, le 12 juillet 2005, Jirayr Der Sefilyan déclarera : « le conflit du Karabagh est fini – la question des territoires, a été décidée, il y a longtemps. L'opinion du pouvoir arménien ne coïncide pas avec l'humeur de l'opinion publique. Si le pouvoir tente de céder à l'Azerbaïdjan ces territoires, l'opinion publique n'admettra pas cela et réagira ».

« Pourquoi devrions nous considérer les frontières d'un Etat, qui par une voie artificielle a été créé quatre-vingt-dix ans avant, dans le non respect des accords internationaux ? ».

Faut-il pour autant affirmer que l'arrestation Jirayr Der Sefilyan est seulement la conséquence de ses positions radicales; probablement dans cette affaire, il y a encore beaucoup de non-dits ? Et, néanmoins, du point de vue de plusieurs experts, notamment la contradiction entre la position modérée d'Erevan concernant le problème du Karabagh et les approches plus univoques de plusieurs organisations arméniennes, a déclenché l'arrestation de Jirayr Der Sefilyan le mettant hors d'état de mettre en place une opposition démocratique à la veille des élections parlementaires prévues pour le début de l'année 2007.

En date du 17 février 2007, la carte d'Artsakh prise par satellite, inscrite officiellement sur google.



Développement et précisions analytiques par Arménag Aprahamian  
Membre du Conseil National Arménien

Source : Histoire d'un antagonisme d'Aris Kazinyan du Centre analytique du Caucase